

## **Tribune de Genève – Courrier des lecteurs**

### **SURCHARGE AU PALAIS....**

Chêne-Bougeries, le 12 septembre 2010

Il est certain, qu'en correctionnelle, les procès chocs occupent les tribunaux à plein temps. (GHI du 8-9 septembre) Nul doute que la mise en vigueur du nouveau droit en 2011 en soit le moteur déterminant. Permettez-moi cependant d'ajouter que, durant ces 10 dernières années, des causes non criminelles s'accumulent au Palais, en raison du manque d'application des ordonnances du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance, fixant des droits de visites et de vacances pour des pères et des mères avec leur/s enfant/s.

Malheureusement le constat est là. Trop de réticence anime le SPMi, (Service de Protection des Mineurs) pour respecter les décisions judiciaires, tout en ne sanctionnant pas radicalement, le processus d'aliénation parentale qui se transforme peu à peu, en aliénation étatique.

Quand on sait que des parents se sont ôtés la vie à force de désespoir, que d'autres sont devenus malades au point de ne plus lutter, abandonnant progressivement leur progéniture, on peut se demander quel rôle joue parfois le SPMi ? Que sera le devenir de ces enfants privés de parent/s ?

Que nos politiques s'attellent enfin à ce réel problème.

A partir de là, les tribunaux auront moins de dossiers qui s'éternisent au Palais, au détriment des familles, mais pas des avocats.

Leïla Elisabeth Pellissier

Présidente de Pères, Mères, Enfants, Solidaires